



Republique Democratique du Congo

**ALLIANCE DES CONGOLAIS POUR LA DEFENSE
DES INTERETS DU PEUPLE**

« ACDIP » en sigle

« Justice, Unité et Développement »

Parti Agréé par l'Arrêté Ministériel n°25/CAB/VPM/MINITERSECAC/GKM/025/2020 du 13 Octobre 2020

Le Président National

N/Réf : 003 CAB/PRES-NAT/ACDIP/JMKK/2026

Kinshasa, le 25 Mars 2026



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République (*Avec l'expression de mes hommages les plus déférents*) au Palais de la Nation à Kinshasa/Gombe.
- Honorable Président de l'Assemblée Nationale à Kinshasa/Lingwala ;
- Son Excellence Madame la Première Ministre (*Avec l'expression de ma haute considération*) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Ministre des Infrastructures et Travaux Publics ; (Tous) à Kinshasa
- Monsieur le Gouverneur Militaire de la Province du Nord-Kivu à Beni

À Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention,
à Kinshasa-Gombe.

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe de la présente notre note de plaidoyer portant sur l'urgence d'une intervention sanitaire massive face à la crise humanitaire en ville de Beni en Province du Nord-Kivu.

En vous remerciant de la particulière attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions de recevoir, **Excellence Monsieur Ministre**, l'expression de nos sentiments patriotiques.



Mr. MUMBERE KISALU WA KASIMBA Jonas



Siège National : Place du 27 Octobre, Nouvelles Galeries-Présidentielles, 1^{er} Niveau, Local 1M13, Kinshasa/Gombe
Téléphone : +243 810 000 152

E-mail : cabinet@acdip.org et sergeskamabu@gmail.com



Republique Democratique du Congo

**ALLIANCE DES CONGOLAIS POUR LA DEFENSE
DES INTERETS DU PEUPLE**

« ACDIP » en sigle

« Justice, Unité et Développement »

Parti Agréé par l'Arrêté Ministériel n°25/CAB/VPM/MINITERSECAC/GKM/025/2020 du 13 Octobre 2020



Le Président National

**NOTE DE PLAIDOYER N° *004*/PRES-NAT/ACDIP/MKKJ/2026 PORTANT SUR L'URGENCE
D'UNE INTERVENTION SANITAIRE MASSIVE FACE À LA CRISE HUMANITAIRE EN VILLE DE
BENI AU NORD-KIVU**

Du : Président National de l'ACDIP

Destinataire : Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention à Kinshasa/Gombe.

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser la présente pour soumettre à votre autorité notre plaidoyer portant sur l'urgence d'une intervention sanitaire massive face à la crise sanitaire et humanitaire en ville de Beni.

La présente vous permettra d'agir dans l'urgence en considération d'une situation alarmante du système de soin de santé de la ville de Beni qui est au bord de l'effondrement si les dispositions urgentes ne sont pas prises par le Gouvernement de la République pour sa sauvegarde.

**I. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE BENI, UN REFUGE SOUS PRESSION SANITAIRE
ET HUMANITAIRE**

La Ville de Beni située dans la Province du Nord-Kivu, dans l'est de la République Démocratique du Congo en proximité du parc national des Virunga, sur le plateau du Mont Ruwenzori et dont la superficie est de 184 Km².

C'est en 1894 que les Belges y installent un poste d'État et aujourd'hui elle est historiquement un carrefour administratif et commercial majeur.

Elle se compose de 30 quartiers repartis sur 4 communes notamment Beu, Bungulu, Mulekera et Ruwenzori.

Sur le plan démographique, la Ville est en pleine croissance accueillant une population cosmopolite et sa population actuelle environne les 700 000 habitants¹, connaissant ainsi

JK

¹ Données de la Zone de santé de Beni Janvier 2026.

une augmentation fortement influencée par les mouvements de déplacés internes, liés à l'insécurité vécue en province du Nord-Kivu.

Beni est une ville à climat de type tropical, chaud et humide, avec des températures variant généralement entre 17°C et 30°C et se caractérise par des plaines fertiles et une proximité avec les contreforts du massif de Ruwenzori.

Cependant, depuis plus d'une décennie, elle est devenue l'épicentre d'une instabilité sécuritaire chronique due aux activistes armés à ses alentours.

Aujourd'hui, elle a changé de visage et elle est devenue une "ville-refuge" des dizaines des milliers des familles déplacées qui faisaient face aux massacres et aux affrontements dans la Ville de Goma, les territoires de Beni et de Lubero en abandonnant derrière elles leurs terres agricoles et autres activités économiques pour chercher protection dans la ville de Beni.

L'accès aux soins de santé y est aujourd'hui gravement compromis par une pression démographique inédite, résultant de l'exode rural massif des populations fuyant les exactions des groupes armés.

La ville a ainsi vu la densité de sa population explosée en doublant voir triplé en moins de deux ans pour atteindre une estimation d'environ 700 000 Habitants² et l'on peut y constater qu'une seule parcelle peut héberger désormais 4 à 5 familles déplacées et ce, sans infrastructures sanitaires adéquates.

Ce mouvement de population transforme la ville en un immense camp de déplacés à ciel ouvert, où les quartiers périphériques observent un flux humain dépassant largement les capacités structurelles, sanitaires et hydrauliques de la municipalité.

Aujourd'hui, on estime à plus de 150 000 le nombre des déplacés de guerre ayant trouvé refuge dans la ville de Beni au cours des derniers cycles de violences en province du Nord-Kivu.

Alors que les normes de l'OMS préconisent un centre de santé pour 10 000 habitants, certains couvrent désormais des aires de santé de plus de 25 000 personnes, dont une majorité de vulnérables sans ressources occasionnant ainsi une défaillance du système des soins de santé.

II. CONSTAT CRITIQUE D'UN SYSTÈME DE SANTÉ À L'AGONIE

L'analyse de la situation sanitaire, consécutive à cet exode rural, révèle une rupture imminente du système de santé de la ville de Beni où il se constate désormais une saturation spatiale de l'hôpital Général de Référence et des centres de santé de référence qui fonctionnent à 150%, voire 200%³ de leur capacité d'accueil.

² Données de la zone de santé de Beni Janvier 2026

³ Idem

Les malades y sont soignés dans les conditions précaires caractérisées par la promiscuité et le manque des lits, augmentant ainsi les risques de contamination.

Au regard de son statut de "ville refuge", les structures sanitaires font face simultanément aux chirurgies lourdes liées à la guerre qu'on estime à 65% des interventions chirurgicales et à l'explosion des maladies hydriques liées au manque d'eau potable et des infrastructures d'hygiène dans les sites et/ou parcelles d'accueil.

Il est à noter que suite à la perte du pouvoir d'achat de ces personnes déplacées, le système des soins payant est devenu une sentence de mort pour elles car ayant tout perdu et la plupart d'entre elles n'ont aucun moyen de payer une simple consultation médicale.

L'arrivée continue des déplacés a ainsi rompu l'équilibre entre l'offre et la demande des soins médicaux dans les structures sanitaire.

III. BESOIN URGENT EN INFRASTRUCTURES ET EN INTRANTS.

Excellence Monsieur le Ministre

La configuration actuelle de la ville de Beni ne permet plus de répondre à la demande de la population quant aux soins de santé dans les conditions requises. Le seul Hôpital Général de Référence et les Centres de santé sont débordés, car ils constituent le premier point de contact pour les déplacés arrivant avec des pathologies liées à l'errance (malnutrition, infections)

La destruction par les groupes armés des centres de santé dans les quartiers périphériques de la ville et le départ des professionnels de santé obligent les malades à parcourir de longues distances vers le centre de la ville, aggravant leur état de santé avant la prise en charge.

Ainsi, pour stopper l'hémorragie sanitaire en Ville de Beni, la réponse doit être prise sur 2 plans, à savoir : structurelle (bâtiment) et immédiate (médicament ou intrant).

Sur le plan structurel, il est urgent d'envisager la construction d'un second hôpital Général de Référence car l'unique existant aujourd'hui est saturé. Et pour désengorger le centre-ville de la ville de Beni, il est idéal de l'ériger en commune de Mulekera considéré comme zone de forte pression migratoire. Il faut également envisager la construction des nouvelles salles d'hospitalisation dans les structures existantes pour mettre fin aux traitements des malades sur des matelas posés à même le sol.

À côté de la construction de ce nouvel Hôpital Général de Référence, il faut ajouter les nouveaux centres de santé de références dans les quartiers à forte densité de la population pour rapprocher les soins de santé aux administrés qui parcourent des trop longues distances à pieds pour bénéficier des prestations de soins de santé.

[Signature]

Outre la construction des nouvelles infrastructures, la Ville de Beni présente un besoin urgent de dotation de ses structures de santé en matériels (lits d'hôpitaux, équipements de laboratoire, matériels de pansement et de suture...) et en médicaments essentiels (antibiotique, antipaludiques, des solutions de réhydratation) mais aussi en stocks d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour les zones de regroupement.

Bien que certaines prises en charge soient gratuites via les projets du CICR ou de MSF, l'accès global aux soins de santé reste limité par la pauvreté.

Hors programmes d'urgence, le coût élevé des traitements demeure un obstacle majeur pour des populations ayant tout perdu lors de leur fuite.

IV. NOTRE PLAIDOYER URGENT POUR LA SÉCURISATION SANITAIRE DE LA VILLE DE BENI

Excellence, monsieur le Ministre,

Considérant l'aggravation humanitaire et sanitaire en Ville de Beni, il est impératif que le Gouvernement de la République via votre Ministère agisse sur les leviers suivant :

1. L'instauration d'une zone de **"gratuité des soins d'urgence"** en décrétant celle-ci pour les déplacés de guerres identifiés et les populations hôtes vulnérables dans les quartiers périphériques de la Ville pour éviter de faire grimper le taux de mortalité suite au manque des soins d'urgence. Ceci passe par une campagne médicale urgente à organiser par l'initiative de votre Ministère ;
2. La mise en place urgente d'un fond spécial de contingence sanitaire en allouant une partie de ce fond dans l'achat des médicaments essentiels et des kits d'urgence en faveur de l'Hôpital Général de Référence et de Centres de Santé de Références de la ville de Beni pour parer à la rupture des stocks suites à l'afflux massif des patients demandeurs. Ce fond devra aussi servir dans la dotation de la ville des nouvelles infrastructures sanitaires modernes pour désengorger celles existantes qui sont débordées comme dit précédemment ;
3. L'appui au Personnel de santé en octroyant des primes de risques pour leur motivation et renforcer aussi leurs effectifs dans la zone de santé de Beni considérant que ceux-ci travaillent sous une pression psychologique et physique extrême et sont actuellement épuisés par le flux interrompu des blessés et des malades. En outre, pour ceux qui ne sont pas mécanisés, envisagé leur mécanisation urgente pour une prise en charge par l'État congolais ;
4. La sécurisation des agents de santé et des infrastructures souvent ciblés ou paralysés par les incursions dans les périphéries de la ville de Beni ;
5. L'investissement dans les projets d'eau et d'assainissement (WASH) par la réalisation des forages par exemple, dans les sites de regroupement pour prévenir une épidémie de choléra sous peine de voire toute la région être paralysée.

V. CONCLUSION

Excellence Monsieur le Ministre,

L'accès aux soins de santé à Beni n'est plus une question technique, c'est une question de survie nationale et la résilience des habitants de Beni a atteint ses limites.

L'afflux massif de déplacés à Beni se concentre principalement dans les quartiers périphériques et certaines zones stratégiques de la ville, créant des poches de vulnérabilité sanitaire extrême.

Alors que le système de santé local ne survit que grâce à l'appui des organisations internationales avec des capacités qui ne couvrent qu'une fraction des besoins croissants, sans une intervention directe et massive de l'État, il risque un effondrement total, transformant une crise sécuritaire en une catastrophe humanitaire irréversible.

Ainsi, par la présente note, nous plaidons respectueusement en faveur de nos concitoyens de la Ville de Beni pour une intervention immédiate visant à instaurer par exemple des zones de gratuité ciblée pour les soins d'urgence et un réapprovisionnement massif en intrants médicaux pour la Zone de Santé de Beni, à côté de l'érection des nouvelles infrastructures adaptés pour le rapprochement des soins de santé à la population.

L'autre piste de solution urgente à envisager sur le plan structurel est de passer par la deuxième phase du programme PLD 145 territoires qui sera bientôt lancée en privilégiant la ville de Beni par une dotation des nouvelles infrastructures sanitaires.

Mais dans l'extrême urgence sanitaire dans laquelle la ville se trouve à ce jour, nous en appelons à une organisation d'une caravane sanitaire ou médicale du Gouvernement National par l'entremise de votre Ministère, afin de venir en appui à l'hôpital Général de Référence et aux centres de santé de référence de Beni qui suffoquent face à cette crise sanitaire qui se développe du jour le jour.

Agir ainsi sauvera les vies et rapprochera l'administration à ses administrés qui espèrent à l'accès aux soins de santé équitable.

Nous vous prions de croire, *Excellence Monsieur le Ministre*, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Fait à Kinshasa, le 12 5 MARS 2026

Mr MUMBERE KISALU WA KASIMBA Jonas,

